

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau
Séance du 20 Décembre 2011

Objet de délibération :
Avis du Syndicat Mixte à l'égard du
projet de modification du PLU de
Bressolles

Sont présents 9 membres convoqués le 8 décembre 2011

Sont excusés : Jean-Luc RAMEL – Jean-Luc ORSET – André FERRY – Josiane EXPOSITO –
Jean CHABRY

La Présidente fait part de la sollicitation, par la commune de Bressolles, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la modification de son PLU prescrite le 14 mars 2011. Elle précise que la commune est en cours de révision générale qui devrait aboutir au cours de l'année 2012.

Ce projet de modification a pour objet de permettre d'ici là, la réalisation d'une opération de construction de logements aidés et de services publics avec la réalisation d'une nouvelle mairie notamment.

Conscient en effet des effets préjudiciables pour une commune rurale soumise à une forte pression foncière de ne pas disposer d'une offre diversifiée en matière de logements, la commune de Bressolles s'est lancée dans un programme ambitieux de réalisation d'une quinzaine de logements aidés en centre village nécessitant de modifier le document d'urbanisme actuellement en vigueur.

Le projet de modification porte sur la création d'un secteur Ualp (habitation et équipement public dense sur 2200 m²) à l'intérieur du secteur UA sur lequel le projet doit être réalisé.

Le règlement de ce secteur permet une densification importante à travers :

- La diminution de la largeur des nouvelles voies dans le secteur du centre village
- La suppression des surfaces minimum sur le secteur Ualp
- La suppression des obstacles à la densification de ce secteur tels que les notions de hauteurs, la suppression du COS, les conditions d'implantations des constructions des unes par rapport aux autres.

Le Bureau,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- REND UN AVIS FAVORABLE au projet de modification du PLU de la commune de Bressolles, prescrite le 14 mars 2011.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**